



COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 6 du 11 mars 2021

Loi sur les directeurs et directrices d'école : une étape importante a été franchie

Le Sgen-CFDT salue l'adoption par le Sénat, après l'Assemblée nationale, de la proposition de loi créant la fonction de directrice et directeur d'école. Cette reconnaissance législative d'un métier fondamental de l'École doit maintenant se traduire concrètement pour les personnels concernés qui oeuvrent au quotidien aux côtés des adjoints pour la réussite des élèves.

Le Sgen-CFDT attend maintenant que les décrets et arrêtés d'application à venir s'écrivent dans le cadre d'un dialogue social constructif. Ces textes réglementaires devront reconnaître à leur juste hauteur les responsabilités des directrices et directeurs et faire en sorte que l'autorité fonctionnelle qui leur est confiée permette de redonner du pouvoir d'agir pour l'ensemble des professionnels des écoles.

Pour le Sgen-CFDT, cette loi n'est pourtant qu'une étape, pour aller vers une reconnaissance du statut de l'école en lui donnant enfin un statut juridique. Mais, le statut d'emploi de directeur ne peut aller que de pair avec un statut de l'école, statut d'établissement du premier degré qui garantira la prise de décisions dans des instances internes. L'école a changé alors continuons d'œuvrer à ce que la gouvernance du premier degré change.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr